



Les vraies fausses surprises du score PJD au Maroc. Législatives 2002

Myriam Catusse

► **To cite this version:**

Myriam Catusse. Les vraies fausses surprises du score PJD au Maroc. Législatives 2002. J. Massal, O. dabène, M. Hastings. La Surprise électorale, Karthala, pp.151-182, 2007, Politique comparée. halshs-00355525

HAL Id: halshs-00355525

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00355525>

Submitted on 23 Jan 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les vraies fausses surprises du score PJD au Maroc. Législatives 2002.

Myriam Catusse*

Rabat. Vendredi 27 septembre 2002 au soir. À l'état major de l'Union socialiste des forces populaires (USFP), dont le Secrétaire général, Aderrahmane Youssoufi, est Premier ministre depuis 1998, des tables ont été disposées dans le jardin et un buffet attend recouvert. Des ténors du parti arrivent en ordre dispersé, glanant ou apportant quelques nouvelles, quelques impressions sur la campagne électorale qui vient de s'achever. Dans les conversations ténues, les chuchotements ou à l'inverse les retrouvailles chaleureuses, l'ambiance semble plutôt à l'optimisme. Le parti s'est risqué – pour la première fois – en 1998 à l'expérience de "l'alternance gouvernementale"¹, en faisant le pari d'accéder à la primature sans majorité réelle et solide au Parlement et en acceptant que certains ministères, dits de "souveraineté"² soient occupés par des proches du palais, indépendamment des alliances ou compromis politiques³. La conjoncture économique n'est pas bonne, les marges de manœuvre du gouvernement étroites entre les prés carrés du monarque et les contraintes économiques nationales et internationales. Malgré tout, le parti a axé sa campagne sur le bilan de son action gouvernementale, et a, dans la vague des présidentielles et législatives françaises, appelé au "vote utile" (vingt-six partis sont en lice). Si dans les discussions en coulisses de cette fin d'après-midi électorale certains admettent aisément que l'épreuve du pouvoir a été coûteuse pour une formation politique qui a quasiment toujours agit dans l'opposition – en termes de compromis idéologique, de mobilisation militante, de stratégie d'action –, l'espoir d'être majoritaire à la chambre des Représentants et de réaliser un bon score à ces législatives est néanmoins de mise.

Dans la mesure où le ministère de l'Intérieur a déployé de nouveaux dispositifs techniques pour l'organisation du scrutin et notamment une gestion par réseau intranet de la collecte des résultats, un centre informatique a été installé dans les locaux du parti afin de pouvoir en suivre quasiment en direct l'annonce des premiers résultats. Tout semble donc en ordre pour une soirée électorale "normalisée" ou du moins empreinte d'un sceau nouveau, celle de "l'ère" de Mohammed VI. Il s'agit de la première consultation électorale sous son règne.

Quelques jours avant le scrutin, le nouveau ministre de l'Intérieur d'alors, Driss Jettou, a en effet, dans la veine des propos du souverain, affirmé qu'il « n'y aurait pas falsification programmée des élections »⁴. Certes la formule peut paraître surprenante mais

* CNRS – IREMAM, Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, Aix-en-Provence.

¹ La coalition gouvernementale de 1998 rassemble les deux grands partis issus du mouvement national l'USFP et l'Istiqlal, un parti dit "d'administration" proche du palais le RNI, un important parti "ruraliste" le MNP, et des partis de gauche, le PSD, le PPS et le FFD.

² Les ministères "régaliens" de l'Intérieur, de la Justice, des Affaires étrangères, des Affaires religieuses (des *Habous*) et de la Défense.

³ Voir notamment A. Roussillon et J.N. Ferrié, « Réforme et politique au Maroc de l'alternance : apolitisation consensuelle du politique », *Naqd*, n° 19/20, 2004, pp. 57-103.

⁴ Conférence de presse, samedi 14 septembre 2002.

dans l'histoire politique marocaine elle participe à une mise en récit de la transformation du régime⁵ et inscrit ostentatoirement le scrutin de 2002 en rupture avec les pratiques de "fabrication des élections" antérieures. Déjà en 1997, on avait assuré que le vote serait plus "transparent". Puis on avait rapidement déploré l'usage de l'argent dans la campagne et le vote et quelques interventions de l'administration dans l'issue du scrutin⁶. Mais 2002 inaugure une nouvelle époque en matière électorale assure-t-on dans les milieux politiques et dans une presse, néanmoins peu enthousiaste. Quelques semaines avant la consultation, Mohammed VI a donné le ton et répété ce qu'il affirmait depuis quelques mois, comme pour signifier d'emblée ce que devaient être les enjeux du scrutin :

« Que le citoyen porte un choix libre et conscient sur ceux qui sont appelés à gérer les affaires publiques en son nom, voilà la *règle d'or de toute démocratie*. C'est dire que les élections constituent un véritable test à l'aune duquel se mesure la citoyenneté.(...)

L'encadrement et la représentation des citoyens sont au cœur même de la mission constitutionnelle dévolue aux partis politiques. (...) Avec la réalisation de ce consensus, les prochaines échéances électorales offrent aux partis une occasion en or pour *réhabiliter l'action politique dans son acception la plus noble*. Elles permettront notamment de mobiliser les citoyens, d'obtenir leur participation massive et consciente et de favoriser le choix de candidats idoines. Elles susciteront, en outre, une *concurrence loyale* pour faire émerger une élite qualifiée et compétente (...).

Quant aux pouvoirs publics qui s'acquittent de la mission qui leur incombe de veiller à la sincérité du scrutin, ce que Nous attendons d'eux, c'est plus qu'une simple neutralité - future active ou passive - mais plutôt un engagement ferme pour assurer l'application scrupuleuse de la loi et *protéger la régularité des élections*. A cet égard, et dans le cadre, précisément, de la *moralisation du processus électoral*, Nous avons tenu à ce que celui-ci soit entouré de toutes les garanties juridiques, judiciaires et administratives nécessaires. »⁷.

Nombre d'indices laissent supposer que ce scrutin « consensuel »⁸, se tenant dans un climat plutôt morose, s'inscrirait dans le cours tranquille de l'histoire politique marocaine, respectant l'échéancier électoral (chose inhabituelle) – malgré un débat sur le report des élections en 2001 – tout en affichant son inscription dans le projet politique du nouveau souverain.

Et pourtant, les résultats ne tombèrent pas ce soir-là. A la surprise générale, l'annonce d'un bug informatique interrompit le déroulement de la soirée et fut le prélude d'une série de coups de théâtre successifs, plus ou moins inattendus. Elles s'accompagna immédiatement du développement de rumeurs publiques et médiatiques, qui contribuèrent largement à dramatiser l'instant et les quelques jours qui suivirent ce vendredi 27 septembre, suggérant tour à tour ou simultanément nombre d'explications à ce qu'il s'était *réellement* passé au cours du scrutin. Au cœur apparent de la discussion : le rôle, la place et le score du Parti de la justice et du développement, créé en 1997 et seul parti "islamiste" autorisé au Maroc.

Je ne me propose pas ici de tenter de démêler le vrai du faux, ni même de suggérer un fin mot à ce bref moment d'accélération de la production de sens (de polidicée dirait

⁵ A ce sujet, voir M. Catusse et F. Vairel, « "Ni tout à fait le même, ni tout à fait un autre". Métamorphose et continuité du régime marocain », *Maghreb Machrek*, 2003, n°175, pp. 73-91.

⁶ Je me permets de renvoyer à M. Catusse, « Economie des élections au Maroc », *Monde arabe-Maghreb-Machrek*, n°168, avril-juin 2000, pp. 51-66.

⁷ Discours du souverain Mohammed VI à l'occasion du 49^{ème} anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple, Tanger, 20 août 2002. (c'est moi qui souligne).

⁸ M. Sassi, « élections consensuelles », *Le Journal-Hebdomadaire*, 6/10/2002.

D. Gaxie⁹) à propos de ces élections et de leurs résultats. En revanche, il me semble y avoir matière à réfléchir aux significations cognitives mais aussi sociologiques de cet “étonnement”, notamment dans une perspective comparatiste.

Les études électorales en contexte non démocratique (« où l'enjeu de l'urne se situe ailleurs que dans l'urne »¹⁰) ont particulièrement mis l'accent sur la part de certitude ou d'incertitude dont l'organisation des scrutins témoigne. « Le processus de l'établissement de la démocratie est un processus d'institutionnalisation de l'incertitude »¹¹. Pour ce qui concerne les moments électoraux en démocratie, l'incertitude porterait sur les résultats mais pas sur les procédures qui seraient à l'inverse consensuellement acceptées de tous. Or, dans le cas de l'histoire politique marocaine, un acteur uniquement paraissent jusqu'alors détenir les règles du jeu et connaître le choix des autres acteurs tout comme l'issue de la consultation : le Roi lui-même et ses hommes, au premier chef duquel, sous Hassan II, le ministre de l'Intérieur Driss Basri¹². Cette mémoire collective paraît sédimentée dans les pratiques mêmes des acteurs politiques qui se tournent à chaque étape du processus électoral vers le verbe royal. C'est de fait essentiellement une approche “techniciste”¹³ qu'ont proposé les observateurs des scrutins marocains, mettant l'accent sur les fonctions régulatrices de l'élection en contexte autoritaire : elle est saisie alors moins comme une potentielle source de désordres politiques que comme un dispositif central du contrôle de soi et des autres, répertoire notamment du contrôle politique¹⁴, structurant les relations entre élites politiques, les modalités de la représentation, produisant des effets de sens et de cens¹⁵.

⁹ D. Gaxie, *Le Cens caché*, Paris, Le Seuil, 1993 (1^{ère} éd. 1978), p. 21.

¹⁰ G. Hermet et alii, *Des élections pas comme les autres*, Paris, Presses de la FNSP, 1978.

¹¹ A. Przeworski, *Democracy and the market : political and economic reforms in Eastern Europ and Latin America. Studies in rationality and social change*, Cambridge, CUP, 1991, p.49. Sur cette discussion, voir J. Santiso, « La démocratie incertaine : la théorie des choix rationnels et la démocratie en Amérique latine », *RFSP*, 43 (6), déc. 1993, pp. 970-993.

¹² Driss Basri, ministre de l'Intérieur de 1976 à 1999 fut considéré comme l'un des bras droits du roi Hassan II, au cœur d'un vaste dispositif de contrôle du pays, fondé entre autres à la fois sur un dense maillage territorial et un savoir-faire, une “ingénierie” électorale sophistiquée.

¹³ M. Bennani-Chraïbi, « Introduction », in M. Bennani-Chraïbi, M. Catusse et J.C. Santucci, *Scènes et coulisses des élections. Les législatives de 2002 au Maroc*, Paris, Karthala, 2004, pp. 20-23.

¹⁴ En résumé, comme dans de nombreux pays de la région, la sociologie électorale au Maroc s'est peu développée comme si l'objet était lui-même “impertinent” compte tenu de la part de falsification directe ou indirecte dont ont fait les frais les consultations électorales : on a mis l'accent notamment d'une part sur le savoir-faire technique et politique d'un ministère de l'Intérieur ; et d'autre part l'attitude des autres acteurs ou groupes politiques et notamment partisans, qui souffriraient de “scissiparité” chronique : le contrôle politique passerait alors plus par des ententes préalables moins entre les différents concurrents qu'entre eux et le palais, ce dernier jouant (et entretenant) alors volontiers de leurs divisions. Ainsi se sont ancrées les idées selon lesquelles les élus doivent leur élections au bon vouloir du palais (ou plus subtilement, n'aurait pu être élus à l'encontre de la volonté du palais) et à des relations personnalisées plus qu'à des organisations partisanses. Si ces propositions sont critiquables dans la mesure où elles ne rendent compte que d'un aspect seulement du moment électoral, force est de constater qu'elles motivent sans cesse les stratégies adoptées de part et d'autres. Voir R. Leveau, *Le Fellah défenseur du trône*, Paris, FNSP, 1976 ; J. Waterbury, *Le Commandeur des croyants. La Monarchie marocaine et son élite*, Paris (trad.), PUF, 1975 et plus récemment J.C. Santucci, « Le Multipartisme marocain : entre les contraintes d'un “pluralisme contrôlé” et les dilemmes d'un “pluralisme autoritaire” », *REMMM*, 2005, à paraître.

¹⁵ Sur ce point, l'étude des élections tunisiennes de 1979 est particulièrement convaincante. F. Amrani, R. Ben Achour et M. Camau, *Contrôle politique et régulations électorales en Tunisie : les élections législatives du 4 novembre 1979*, Aix-en-Provence, CERP Tunis, CRESM, Edisud, 1981.

Partant, la façon dont furent vécus et racontés le soir de l'élection et les semaines suivantes, à la fois par les différentes parties au scrutin comme par les médias et une partie de l'électorat suggère plusieurs réflexions. A un premier niveau d'analyse, les interrogations portent sur l'économie générale du régime : la série de ce qui est décrit comme des "coups de théâtre", sur lesquels nous allons revenir, introduit-elle une dose d'incertitude dans cette machine réputée aux rouages bien huilés ? Met-elle à nu la fiction de la rationalisation¹⁶ autoritaire ? Est-elle l'indice d'un grippage du dispositif présumé de "fabrication des élections" ? Atteste-t-elle d'une logique de démocratisation du régime ? Ces législatives furent-elles finalement des élections "comme les autres" ou "exceptionnelles"¹⁷ ? Délicat de répondre à ces questions compte tenu d'un second ordre d'interrogations que l'examen du processus électoral de 2002 conduit à formuler : comment rendre compte et comprendre la construction, l'énonciation et l'usage, au cours de ces semaines, de catégories d'interprétation profanes, politiques ou plus sociologiques qui mobilisent les répertoires de "l'exceptionnalité", de "l'a-normalité", de la "rupture" voire de la "mise en péril" ? Dans quelle mesure participent-ils de logiques de reproduction et de conservation du pouvoir ou de privilèges pour certains, d'entrée en politique ou de conquête du pouvoir pour d'autres ? Finalement, les attitudes vis-à-vis des résultats du Parti de la justice et du développement, mauvaise surprise pour les uns, divin évènement pour les autres, semblent remettre en cause plusieurs certitudes. Mais rien ne montre qu'un "ordre électoral" s'est effondré. En revanche, elles engagent à questionner le(s) sens même(s) de la surprise. Politiquement, quels consensus, et entre qui, seraient ébranlés ? et sociologiquement – si surprise sociologique il y a – quelles sont les catégories qui montrent leurs limites ou leur épuisement ? Comment joue finalement, dans l'expression de surprise, ou de rupture au regard des champs d'attentes et d'anticipations des acteurs, le poids d'un "prêt à penser" électoral ?

Ce dont il est avant tout question dans cette chronique des élections législatives de septembre 2002 au Maroc, c'est, autour de quatre actes, les récits contradictoires ou hyperboliques dont elles ont été le sujet. Et l'on peut entendre ici "récit" dans le sens que propose Paul Ricœur¹⁸ :

« Avec le récit, l'innovation sémantique consiste dans l'invention d'une intrigue qui, elle aussi, est une œuvre de synthèse : par la vertu de l'intrigue, des buts, des causes, des hasards sont rassemblés sous l'unité temporelle d'une action totale et complète. C'est cette synthèse de l'hétérogène qui rapproche le récit de la métaphore. Dans les deux cas, du nouveau – du non encore dit, de l'inédit – surgit dans le langage : ici la métaphore *vive*, c'est à dire une nouvelle pertinence dans la prédiction, là une intrigue *feinte*, c'est à dire une nouvelle congruence dans l'agencement des incidents ».

L'usage du registre de la surprise – et donc l'introduction de l'idée de la "nouveau" – a des effets performatifs dans les représentations et les modes d'agir des acteurs engagés

¹⁶ Pour reprendre une formule de M. Hastings, in « De l'étonnement électoral », table-ronde *Les élections en 2002-2003 : processus comparés*. "La surprise électorale", CSPC, IEP Aix-en-Provence, 30 juin 2004.

¹⁷ Voir le fameux G. Hermet *et alii* (*Des élections pas comme les autres*, Paris, FNSP, 1978) et les travaux qui se sont positionnés par rapport à lui (R. Otayek (dir.), « Des élections "comme les autres" », *Politique Africaine*, n°69, 1998). Mais il prend ici une double acception : l'analyse de ces législatives peut les situer – et c'est ce qu'ont fait la majorité des commentateurs à chaud, notamment les médias – à la fois sur une double échelle de la "normalité" : l'une présentée comme aune positive – à valeur "universelle" – de l'élection comme élément primordial de la démocratie représentative en général et l'autre proposée comme modèle discriminant – et associé au système politique marocain – de l'élection fabriquée.

¹⁸ P. Ricœur, *Temps et récit. I. L'intrigue et le récit historique*, Paris, 1991, p. 9-10.

dans la compétition électorale comme dans l'interprétation des résultats. Observons la façon dont, entre "métaphore vive" ou "intrigue feinte", elle nous enseigne sur ce que l'on attendait des élections au Maroc en 2002 et sur les représentations de la représentation qui s'y sont affrontés. Regardons en retour la façon dont un parti politique, récemment entré dans l'arène politique, le PJD, joue de l'effet de surprise, feinte ou avérée, pour s'inscrire dans un jeu politique réputé peu ouvert et régulé par la cooptation.

1. Acte un : un nouveau décor pour une nouvel intrigue ?

« Le Maroc connaîtra-t-il enfin ses premières élections libres et transparentes depuis l'indépendance en 1956 »¹⁹ demandait à la fin de l'été le jeune directeur du *Journal-hebdomadaire*, parmi les chefs de file de la nouvelle presse indépendante au Maroc. « Le changement sera-t-il au rendez-vous le 28 septembre ? » renchérit l'éditorialiste de l'hebdomadaire *La Tribune*, Fath Yata, une semaine avant le scrutin²⁰. Quant au quotidien proche du palais, le *Matin du Sahara*, il offre sa tribune le jour du scrutin au juriste Abdelaziz Jazouli qui propose plusieurs colonnes sur les « mutations politiques attendues »²¹. Selon ce dernier,

« Les élections de 2002 sont certes les premières de l'ère de S.M. le Roi Mohammed VI, et elles portent ainsi la charge d'une volonté affirmée d'accuser une accélération du rythme de la démocratisation du Maroc ».

Le chroniqueur de l'hebdomadaire *Maroc-hebdo international* Mustapha Sehimi, observateur de la scène politique depuis de longues années et défenseur des réformes monarchiques, affirme quelques mois plus tôt, en prélude de la consultation que cette dernière, « la mère des batailles » écrit-il, aurait comme enjeu principal

« la mise sur pied d'un nouveau pacte fondateur à la hauteur des aspirations des marocains et des ambitions proclamées par le nouveau Roi »²².

Quant au quotidien proche du PJD²³, *At-Tajdid*, il déclare la veille du scrutin :

« Les mass média nationaux, arabes et internationaux suivent de près notre scène politique. Demain, si Dieu le veut, les électeurs choisiront le signe de leur choix. C'est à la lumière de ce choix que se dessineront les résultats. Nous pourrions distinguer les gagnants des perdants »²⁴.

La ligne d'horizon (des attentes légitimes) est pour le moins ostentatoirement définie. Premier changement de décor d'importance, au regard de l'histoire électorale, pour la première fois au Maroc depuis 1976, le scrutin n'est pas organisé sous la tutelle de Driss Basri, expert en "ingénierie électorale", puissant ministre de l'Intérieur de Hassan II. Il se déroule de plus sous l'exercice d'un gouvernement dirigé par A. Youssoufi, chef d'un parti qui a longtemps fait les frais, avec d'autres formations du gouvernement, de ses

¹⁹ A. Jamaï, « La Gauche gouvernementale piégée au Maroc », *Le Monde diplomatique*, septembre 2002.

²⁰ *La Nouvelle Tribune*, n°321, 19/09/2002, p. 1-2, 4.

²¹ A. Jazouli, « Elections 2002 : les mutations politiques attendues », *Le Matin du Sahara*, 28/09/2002.

²² M. Séhimi, « Les prochaines échéances électorales seront décisives pour le Maroc. La mère des batailles », *Maroc-hebdo International*, 11-17/01/2002.

²³ Il s'agit de l'organe de l'association *Al-Islah wal-Tawhid* (cf. *infra*).

²⁴ « Les gagnants et les perdants du jour des élections », *At-Tajdid*, 26/09/2002 (traduit par nos soins).

manipulations. *De facto*, l'élection va être chapeauté de bout en bout par le ministère de l'Intérieur, indépendant de ces partis politiques. Mais la responsabilité de ces derniers est néanmoins engagée.

Une campagne de communication inédite, initiée par le ministre de l'Intérieur est confiée à deux importantes agences de communication au Maroc, sur l'ensemble des médias. La première vise à la sensibilisation à l'importance de la Carte nationale d'identité, dont le gouvernement entend généraliser l'usage. La seconde met l'accent au printemps sur le devoir de voter et de s'inscrire sur les listes électorales. Enfin, en septembre, une dernière campagne sur presse, radio et télévision encourage à la participation autour des mots d'ordre « ton vote... ton choix », « ta voix... ton droit », toujours ponctués de « notre avenir est entre nos mains » ; et en petits caractères, sur les affiches, le slogan général « transparence et crédibilité ». Pour la première fois, un site est mis en ligne, toujours par le ministère de l'Intérieur, « Elections 2002 », apportant des informations sur les partis en lice, les nouvelles dispositions électorales et le déroulement de la campagne. Annonce est faite, avec emphase, que pour la première fois, grâce au système informatif mis en place, ce site rendra publics et en direct les premiers résultats, au fur et à mesure de leur décomptage, dans la soirée du 27 septembre²⁵. Enfin, le monde associatif se mobilise, notamment en milieu urbain, pour le travail de sensibilisation au scrutin : l'association Afak (pour la promotion des valeurs civiques) lance une campagne, profitant du support que lui offre des organes de presse en particulier : « Elections législatives 2002. Un petit pas pour vous, un grand pas vers la démocratie »²⁶. Quant à l'association de quartier Derb El-Miter Bouchountouf, quartier historique et populaire de Casablanca, où se présente par exemple l'un des leaders du PJD, M. Ramid, elle lance une initiative originale²⁷ : ses militants, essentiellement des femmes et des enfants ou des adolescents du quartier, ont rédigé un questionnaire à l'attention de l'ensemble des candidats de leurs circonscription, sur des sujets locaux ou nationaux, et le distribuent dans les ruelles commerçantes du quartier en expliquant, non sans mal d'ailleurs, la démarche.

²⁵ « Les premiers résultats tomberont à partir de 1 heure du matin. (...) Les résultats finaux seront proclamés en présence des têtes de liste des partis dans les provinces. Validés, ils seront après transmis au site central du ministère de l'Intérieur. C'est un serveur de données relié aux préfectures et provinces via des routes et totalement sécurisé. L'information à diffuser comporte une fiche signalétique comportant le nom et la photo du vainqueur, sa couleur politique et sa profession. Elle sera instantanément générée sur l'intranet et transmise à la télévision avec de la basculer en différé sur le site web (www.elections2002.ma) », résume la journaliste N. Lamlili, à partir des informations données par la Direction générale des Collectivités locales du ministère de l'Intérieur. In N. Lamlili, « Comment se déroulera la soirée électorale » et M. Bentak, « Les résultats du vote seront connus en temps réel », *L'Economiste*, n°1358, 20/09/2005.

²⁶ Le texte du message indique notamment : « Demain. Demain nous aurons à faire un choix crucial pour notre pays. Voter ou de pas voter. Voter c'est donner à la démocratie la première nourriture dont elle a besoin : notre voix. (...). La démocratie se gagne petit à petit. Par étapes. Et demain est une étape des plus importantes pour notre pays. Demain, pour qu'avance la démocratie, votons ».

²⁷ L'association est particulièrement observée ces dernières années, du fait de la personnalité de son fondateur, ancien détenu politique d'extrême gauche, et de l'originalité de ses activités, en termes d'éducation civique, de mobilisations, d'encouragement à la participation, etc. Peut-être aussi, de façon moins avouée, parce qu'elle s'active de façon militante et non-partisane, dans un domaine, la mobilisation politique et civique locale, urbaine et de proximité en milieu populaire, réputé être celui que privilégient les partis et associations islamistes. Voir M. Bennani-Chraïbi, « Parcours, cercles et médiations à Casablanca. Tous les chemins mènent à l'action associative », in M. Bennani-Chraïbi et O. Filleule (dir.), *Résistances et protestations dans les sociétés musulmanes*, Paris, Presses de sciences po., 2003, pp. 293-352 ; A. Benchemsi, « Les Don Quichotte de la citoyenneté », *Tel Quel*, 21-27 septembre 2002, pp. 20-21.

Dans ce contexte, la campagne électorale s'est néanmoins déroulée dans un climat d'indifférence, sans l'engouement qui avait par exemple accompagné le cycle électoral précédent, en 1997, lorsque la possibilité du passage aux affaires des partis politiques issus du mouvement national avait suscité d'incontestables espoirs²⁸.

Pourtant, deuxième changement de décor, au regard des mutations procédurales qui les accompagnaient, les législatives de 2002 furent intrinsèquement porteuses d'innovations, ou plus exactement elles furent le lieu d'expérimentation de nouveaux dispositifs électoraux. A un nouveau type d'élection, « transparentes et crédibles », pour reprendre le slogan de la campagne nationale, devait correspondre un nouveau dispositif législatif et technique.

Un nouveau code électoral est voté, partageant les partis de la majorité et introduisant plusieurs incertitudes ou éventualités quant à l'organisation du scrutin²⁹. Lorsque Driss Jettou est nommé ministre de l'Intérieur en octobre 2001, c'est l'un des premiers dossiers qui lui est confié. Une commission interministérielle chargée des élections avait été formée par son prédécesseur. Il s'agissait, en termes de signaux politiques, de « donner un signal fort de changement » de la part du palais et pour le gouvernement, et en particulier son Premier ministre, leader d'un parti, L'USFP, fort de son histoire de parti d'opposition, de s'assurer du déroulement compétitif et "transparent" de l'élection :

« Pour un Premier ministre affaibli par une gestion gouvernementale en demi-teinte et pour un chef de parti encore marqué par les tensions du dernier congrès, cette réforme n'était pas dénuée d'arrière-pensées stratégiques, au point notamment d'en faire un des enjeux essentiels de son challenge politique personnel pour la primature, et un instrument privilégié de mobilisation de la base sociologique du parti », explique l'un des spécialistes de ce parti³⁰.

Depuis 1955, les législatives au Maroc se sont déroulées au scrutin uninominal majoritaire à un tour. Malgré des divergences au sein même des différents partis composant le gouvernement d'alors, c'est finalement un scrutin proportionnel de liste, au plus fort reste qui est choisi à la fin du printemps 2002. Le seuil de représentativité passe de 5% à 3%. La modification, soutenue par les principales formations du gouvernement, est de taille, notamment pour les vingt-six partis en lice qui ont eu à effectuer des arbitrages pour la

²⁸ Ce constat de désintérêt doit évidemment être nuancé. Victoria Veguilla del Moral par exemple décrit et analyse, à Dakhla, ville saharienne, les logiques sociales et politiques d'une « mobilisation exceptionnelle » (Veguilla del Moral, « Le "pourquoi" d'une mobilisation "exceptionnelle" : Dakhla », in M. Bennani Chraïbi, M. Catusse et J.C. Santucci, *Scènes et coulisses des élections*, op. cit., pp.235-263). D'autres sociologues, dans le même volume, se sont penchés sur de remarquables micro-mobilisations, par exemple dans certains quartiers urbains (voir M. Bennani-Chraïbi, « Mobilisations électorales à Derb Soltane et Hay Hassani » et L. Zaki, « Deux candidats en campagne : formes de propagande et répertoire de légitimation politique au bidonville »). Le discours sur la dé-mobilisation est également à mettre en résonance avec l'impératif de la participation qu'avait indiqué le palais et les principaux responsables politiques. Quoi qu'il en soit, force est de constater que tant socialement que dans les milieux médiatiques, la campagne se déroula dans un contexte général d'indifférence. Au-delà de prises de positions politiques (l'importante association islamiste *Al-'Adl wa al-Ihsan*, [cf. *infra*], appelle par exemple à boycotter le scrutin), c'est un fort scepticisme à l'égard du politique qui s'exprime. Pour la première fois, des sondages pré-électoraux sont réalisés et rendus public par l'institut CSA-TMO Maroc pour *Jeune Afrique/l'Intelligent* et pour l'association Maroc 2020. Une semaine avant les élections, 49% des interrogés s'estime "peu" et 33% "pas du tout" intéressés par la politique marocaine (*Jeune Afrique/l'Intelligent*, n°2175, 16-22/09/2002, pp. 37-44.).

²⁹ J.N. Ferrié, « Fin de partie : l'échec politique de l'alternance et la transition prolongée », *Annuaire de l'Afrique du Nord 2002*, CNRS éditions, Aix-en-Provence, 2003, p. 310-315.

³⁰ J.C. Santucci, « Questions autour des enjeux de la réforme du système électoral », papier au colloque *Les Elections législatives marocaines de septembre 2002*, IEP/IREMAM/IEPI/CSPC, Aix en Provence, 4-5/07/2002.

composition de leurs listes mais aussi pour les électeurs. Elle perturberait *a priori* les logiques personnalisées et notabilières généralement mises à propos des comportements électoraux au Maroc³¹. Les partis de militants furent sûrement avantagés par ce type de scrutin. Ceci étant, l'introduction de la proportionnelle est significativement "corrigée" par le choix d'agrandir considérablement la taille des circonscriptions et de ne leur accorder qu'un nombre limité de sièges (entre deux et cinq)³². S'il existait 325 circonscriptions en 1997, il n'y en a plus désormais que 91. Ainsi, rares furent au résultat les listes qui parvinrent à faire élire plus d'un candidat³³, ce qui finalement rapproche la formule d'un scrutin uninominal. Ce nouveau dispositif devait permettre, selon ses défenseurs, de lutter contre la corruption, la fraude et l'achat des voix³⁴. "Mettre fin aux pratiques du passé" entend-on et lit-on tout au long de l'année de négociation, et au premier chef de la part du ministre de l'Intérieur. « Les procédures électorales ayant été dans le passé falsifiées dans l'ensemble, la représentativité des forces politiques a besoin d'être évaluée à sa réelle mesure » explique en introduction le rapport final du Collectif associatif pour l'observation des élections³⁵.

Dans le même souci de lutte contre la fraude et de recherche de représentativité "réelle", il est décidé d'instaurer un système de bulletin unique³⁶ et de marquer les votants à l'encre indélébile. Il en est outre interdit de laisser sortir des bulletins du bureau de vote. Et l'usage d'enveloppe est proscrite.

Des mesures sont prises pour assainir les listes électorales. Mais contrairement à ce qui avait été envisagé un moment, l'âge du vote n'est pas abaissé de 21 à 18 ans³⁷.

Autre innovation centrale et fortement médiatisée : l'instauration d'un quota pour l'élection de trente femmes au moins à la Chambre des représentants. Pratiquement cela se traduit par la constitution, par chaque parti, d'une liste "nationale", qu'ils s'engagent à réserver à des candidates femmes. L'électeur marocain se trouve ainsi, le 27 septembre, pour

³¹ Quelque soit les critiques adressées à la validité des résultats de ces premiers sondages de grande ampleur au Maroc, l'enquête CSA/TMO Maroc, indique que parmi les sondés au cours du mois de septembre 2002, 35% affirment qu'ils voteront pour un parti, 21% pour le candidat en tête de liste. 40% restant indécis à ce sujet. Quoiqu'il en soit 73% des électeurs affirment ne pas savoir pour qui ils voteraient. Au-delà, la pratique de "nomadisme partisan" au Maroc est particulièrement développée. Et le scrutin de liste n'a d'ailleurs pas empêché 16 élus de changer de parti deux semaines seulement après leur élection en octobre 2002.

³² Les villes notamment "perdent" des élus, par rapport aux assemblées précédentes : cinq de moins à la Wilaya (en quelque sorte l'équivalent d'une préfecture de région) de Casablanca, deux de moins à celle de Marrakech, deux de moins à Fès, un de moins à Rabat.

³³ Le PJD parvient à faire élire deux candidat dans trois circonscriptions de Casablanca, Aïn Sebaâ hay Mohammadi, El-Fida Derb Sultan-Mechouar et la très disputée Casablanca Anfa ainsi qu'à Tanger Assilah. C'est également le cas du Parti de l'Istiqlal à Essaouira, fief du député M. Chaâbi (qui changera d'ailleurs par la suite de couleur politique).

³⁴ La taille plus importante des circonscriptions en particulier, affirment alors plusieurs de nos interlocuteurs, devait dissuader les vellétés de généralisation de la fraude.

³⁵ Collectif associatif pour l'observation des élections, *Pour une observation non partisane des élections*, op. cit., p. 21.

³⁶ Afin d'empêcher l'échange de bulletin hors de l'urne ou le système de fraude répandu au Maroc, où des candidats pouvait rétribuer les électeurs qui leur ramenaient les bulletins de leurs concurrents. La mesure est certainement avant tout symbolique, où l'échange peut également se faire entre bulletins vierges et bulletins cochés par avance.

³⁷ En *off*, on explique cette volte-face de l'USFP en particulier par la popularité supposée du PJD et plus généralement des organisations islamistes parmi les tranches jeunes de la population (les organisations universitaires par exemple, longtemps dominées par les groupes de gauche et d'extrême gauche sont désormais encadrées par des organisations islamistes, essentiellement 'Adl wa al-Ihsan [voir infra] et le PJD).

la première fois face à un unique bulletin de vote où figurent deux fois vingt-six logos des partis en lice³⁸.

Deux derniers points méritent encore d'être soulignés pour mieux saisir les effets de cette exposition préalable avant que ne s'exprime le nœud de l'intrigue – à l'instar des tragédies classiques. C'est en large partie cette mise en scène du moment électoral qui, par les attentes qu'elle produit et les répertoires d'explication du vote qu'elle propose en prologue, a produit par contraste une herméneutique³⁹ de ces élections. Premièrement, en juin 2002, pour la première fois, le Conseil constitutionnel juge anticonstitutionnelles deux dispositions de la loi électorale (l'une relative à l'articulation entre listes locales et listes nationales l'autre relative aux candidatures sans appartenance politique). Si la décision du juge amène les responsables politiques de l'Intérieur à amender le texte, elle surprend le monde politique moins sur le fond que sur la forme. Elle s'entend à nouveau comme l'indice d'une transformation des procédures à un endroit où, les décennies précédentes, l'organisation des scrutins était du domaine réservé du palais et du cabinet du ministre de l'Intérieur. Le principal bras droit de celui-ci, Directeur général des collectivités locales du ministère de l'Intérieur, en charge de la préparation et du déroulement de l'élection, affirme alors, *ex post*, à propos de ces nouveaux dispositifs :

« Nous avons admis le scrutin de liste pour des raisons psychologiques, pour la réussite des élections plus que pour les résultats. Nous savions que ce serait préjudiciable pour l'USFP et l'Istiqlal mais ils en voulaient... (...). Nous avons mis nos convictions au placard. Le ministère de l'Intérieur était condamné de demeurer à la marge de toute prise de position. On devait se taire du fait du legs, de ce passif, cet héritage où c'était le ministère de l'Intérieur qui faisait en grande partie l'élection. Nous avions conscience d'un rôle historique à jouer. Nous devons être le catalyseur, l'interface »⁴⁰.

Ce sont avant tout les effets d'annonce – et de mise en intrigue dirait P. Veyne⁴¹ – qu'il faut ici considérer, le volontarisme affiché par les organisateurs du scrutin. Au fond, le représentant du ministère de l'Intérieur, symbole de l'autoritarisme marocain, se présente à la faveur des élections, comme l'artisan d'une « croisade pour la démocratie », lancée par le souverain⁴². Mais, incontestablement de nouvelles contraintes pèsent sur le dispositif électoral, avec lequel doivent composer les différentes parties. Comme si les règles du jeu se complexifiaient.

Ensuite, ces législatives ont été l'occasion d'une mobilisation associative sans précédent en matière de contrôle des élections. Un collectif d'une vingtaine d'associations⁴³ se mobilise dans un souci « d'observation neutre et non partisane »⁴⁴ du processus électoral, depuis le vote de la loi, la discussion sur le quota des femmes jusqu'à l'observation sur le terrain de l'acte de vote. Aidés et soutenus financièrement par des bailleurs internationaux,

³⁸ 61 % de l'électorat marocain est analphabète selon les sources officielles.

³⁹ « Les instances d'interprétation des comportements politiques présentent donc un ensemble cohérent et systématique de principes d'analyse qui tire une partie de sa force sociale du consensus sur la vision de la réalité politique qu'il reflète et contribue à créer », D. Gaxie, *op. cit.*, p. 21.

⁴⁰ Entretien, octobre 2002.

⁴¹ P. Veyne, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, le Seuil, 1996 (1971)

⁴² *Idem.*

⁴³ Autour d'organisations pivots de ce que l'on appelle au Maroc, la "Société civile" : l'Association marocaine des droits de l'homme, de l'Organisation marocaine des droits de l'homme, *Transparency Maroc* ou *Afak*.

⁴⁴ Voir Collectif associatif pour l'observation des élections, *Pour une observation non partisane des élections*, Rabat, rapport final, 56 p.

comme la fondation allemande F. Ebert, l'Agence canadienne de développement internationale, etc., cette initiative est ambitieuse : près de 3000 observateurs ont été formés à l'observation et des informaticiens sollicités pour le traitement statistique des données recueillies. Le collectif a adressé une requête au Premier ministre et a rencontré à trois reprises des responsables du ministère de l'Intérieur afin d'organiser, « dans la transparence »⁴⁵ les modalités de leur observation. Ces derniers n'ont finalement pas autorisé la présence d'observateurs au dépouillement, mais leur ont permis de se rendre, pour des « stations de courte durée », à l'entrée des bureaux de vote. Le site « Elections 2002 » mis en ligne par le ministère de l'Intérieur, consacre d'ailleurs une rubrique à leurs activités. Localement, notamment dans les régions du Sud, des entraves ont été posées aux activités du collectif. Néanmoins, ces témoins particuliers, portant le badge de l'association et notant scrupuleusement ce qu'ils pouvaient observer, au seuil des salles où se rendaient les électeurs, dénotaient singulièrement.

En résumé donc, à la veille du scrutin, les attentes relatives à ce scrutin sont de plusieurs ordres. Elles ont particulièrement été suscitées par une série d'annonces (de « prophéties auto-réalisatrices » ?) émanant principalement des différents responsables de l'organisation du scrutin : le souverain Mohammed VI qui entend ostentatoirement inaugurer « une ère nouvelle » et confie au ministre de l'Intérieur qu'il a nommé quelques mois plus tôt la charge d'en donner les gages – notamment en termes procéduriers – ; le Premier ministre et les partis gouvernementaux qui se trouvent non seulement confrontés à leur bilan mais moralement et politiquement responsables du déroulement de ce scrutin, après avoir dénoncé durant des années les malversations de leurs adversaires politiques. D'autres partis, plus récents, tels que le PJD, Forces citoyennes ou Alliances des libertés, créés par des personnages emblématiques de la société civile libérale marocaine des années 1990-2000⁴⁶, ou encore le Parti du Congrès national *ittihadi* issu d'une scission syndicale de l'USFP en 2001, affichent des ambitions en termes de transformation du champ politique. Pour les porte-parole du PJD,

« Les vrais gagnants seront ceux qui ont fait une campagne propre, dépourvue de corruption, de promesses mensongères, de pressions morales ou matérielles sur les citoyens, de violence. Ce sont ceux qui ont su convaincre par leurs paroles et leurs actes les autres militants de l'islamité du Maroc et des Marocains. Tous ont brandi le discours islamique, sauf les rares laïcs. (...) Quelques soient les résultats du décompte, une nouvelle page sociale, culturelle, politique, éducative s'ouvre. Elle aidera le lecteur et le témoin à distinguer le bien du mal dans notre pays, ceux qui appellent à la falsification et à la manipulation et ceux qui appellent à la transparence et à l'honnêteté au nom de la démocratie et de l'égalité entre les classes sociales »⁴⁷.

Quant à Forces citoyennes, dont le président est l'ancien président charismatique de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), créé quelques mois avant les élections, son site web affiche un discours général concurrent et opposé mais puissant dans un répertoire sinon semblable du moins thématiquement peu différent :

« Après avoir été considéré comme le domaine des intérêts étroits, de la corruption, des passe-droits et de l'impunité, la politique demeure synonyme d'esprit partisan et de routine. (...) Notre civilisation, nos institutions, notre proximité de l'Europe, notre communauté à

⁴⁵ *Idem*.

⁴⁶ L'Alliance des libertés (AL) est dirigée par un député, Ali Belhaj, leader d'une association active nationalement et internationalement, Maroc 2020 ; quant à Forces citoyennes (FC), il fut fondé autour de Abderrahim Lahjouji, patron des patrons dans la deuxième partie de la décennie 1990.

⁴⁷ « Les gagnants et les perdants du jour du scrutin », *At-Tajdid*, 26/09/2002.

l'étranger, notre double filiation arabo-africaine, nos atouts naturels et surtout notre jeunesse studieuse, ouverte énergique et assoiffée d'avenir sont autant d'atouts entre nos mains. Ce sont ces potentialités que nous devons mobiliser, et seuls peuvent le faire les citoyens qui, tout en s'inscrivant dans l'ouverture politique actuelle et la mondialisation des relations entre pays, auront l'audace de rompre avec les pratiques du passé. Des citoyens responsables, ne jetant pas l'anathème sur aucune personne de bonne volonté, ayant évalué le roque de l'immobilisme et sachant (...) prendre la liberté de proposer, le courage de décider et de mettre en œuvre et le risque de se tromper ou de déplaire »⁴⁸.

Le scénario paraissait donc relativement maîtrisé au cours de la préparation du scrutin. Les partis et les pouvoirs publics se sont entendus sur de nouvelles règles électorales comme pour signifier la transformation du régime. Ils paraissent également partager des éléments communs de mise en intrigue de ce scrutin, comme en témoignent ces deux derniers extraits émanant de formation a priori extrêmement opposées. Et le sondage pré-électoral de CSA-TMO Maroc pour l'association Maroc 2020⁴⁹ indique finalement, en deçà même des chiffres proposés, quelles sont les principales questions qui sont posées en septembre 2002 : dans l'ordre de présentation des questions, quel sera le niveau de participation ? les élections seront-elles honnêtes ? le nouveau mode de scrutin a-t-il été compris par les électeurs ? l'attitude à l'égard des partis, les critères de détermination du vote, l'opinion à l'égard de la présence des femmes et des jeunes à la députation, etc.

Ceci étant, tous ne partagent pas cette définition des enjeux essentiels de l'élection. Quelques rares groupes politiques s'en sont démarqués, s'inscrivant par là dans une partition du champ politique, entre ceux qui s'accordent sur des règles et ceux qui s'en excluent ou qui en sont exclus et qui les dénoncent. C'est le cas notamment de l'importante association *al-'Adl wa al-Ihsan* (Justice et Don de soi. Cf. *Infra*) dirigée par le Cheikh Yassine, figure emblématique de l'engagement islamiste au Maroc, qui n'a jamais reçu d'agrément pour fonder un parti politique⁵⁰, mais également les associations ou partis d'extrême gauche qui ne voient aucune raison de rompre avec le mot d'ordre du boycott, "contre la compromission" : le Parti de l'avant garde démocratique et socialiste (PADS)⁵¹ et an-Nahj ad-Dimokrati (la voie démocratique)⁵². Autre résistance à cette exposition générale des logiques de l'élection, la presse dont j'ai souligné plus haut la prudence, les électeurs eux-mêmes⁵³ et certains

⁴⁸ <http://forcescitoyennes.net>.

⁴⁹ Maroc 2020 et CSA-TMO Maroc, *Attentes et prédispositions des citoyens marocains envers les élections législatives 2002*, septembre 2002. A noter qu'il s'agit là encore d'une "première".

⁵⁰ Etroitement surveillée par les pouvoirs publics, aux activités maintes fois interdites, l'association fustige l'inanité du combat électoral par la voix de son porte parole et fille du leader, Nadia Yassine:

« C'est un dilemme. Oui, nous critiquons le pouvoir : il est en pleine décadence. En même temps, nous sommes non violents. On ne veut pas jeter le Maroc dans un cauchemar de violence comme en Algérie. Le juste milieu est la véritable solution et c'est pourquoi l'éducation est la clé de notre façon de voir. Il y a eu 14 siècles d'érosion. Hassan II est insignifiant par rapport à cette histoire. Une goutte d'eau dans un océan de liquide plutôt corrosif. Depuis Mu'awiyya, ils ont été dressés pour être les sujets de leur majesté, sujet d'un pouvoir despotique. Ce sont des marionnettes, ils n'ont pas le moindre mot à dire. Ce sont des riens du tout. Des zombies, inexistantes au niveau social. Alors, les échéances de deux ou trois ans, c'est de la rigolade. » Entretien, décembre 2001.

⁵¹ Le parti continue à conditionner sa participation à une réforme constitutionnelle répartissant le pouvoir.

⁵² Tout comme *al-'Adl wa al-Ihsan*, *an-Nahj ad-Dimokrati* n'a pas été reconnu comme parti politique.

⁵³ Les travaux de M. Bennani-Chraïbi (articles cités) par exemple mettent en avant, de façon fine, l'intensité de certaines mobilisations locales ; ceci étant, l'essentiel des enquêtes de terrain effectuées les semaines précédant l'élection relèvent indifférence, ignorance (sur les correspondances par exemple entre logos et partis politiques, ou sur la couleur politique de certains candidats membres du gouvernement et leaders de partis par exemple,

observateurs. Ainsi, en février 2002, six mois avant, présentant dans une note succincte les enjeux du scrutin B. Hibou et M. Tozy concluent :

« En dépit de ces transformations et tentatives de rupture, les sceptiques dominent, soit parce qu'ils pensent que le changement de scrutin est insuffisant pour garantir des élections transparentes, soit parce qu'ils ne croient pas aux intentions de changement déclarées par le système. De ce fait, les partis qui ne croient pas à l'hypothèse d'élections transparentes, ce qui pourtant pourrait être tout à fait plausible, vont essayer d'anticiper les désirs du roi. Le fait que ses intentions soient difficilement déchiffrables devrait entraîner la classe politique dans une stratégie de minimisation des risques et devrait les pousser à se reporter sur des partis ou des candidats inodores, incolores ou nouveaux »⁵⁴.

2. Acte deux : en attendant les résultats... rumeurs et suspens.

Le premier des coups de théâtre dans cette partition apparemment bien réglée fut donc, le vendredi 27 au soir, la coupure impromptue du site web « Elections 2002 » qui devait diffuser les premiers résultats partiels au cours de la nuit. La soirée électorale organisée par les deux chaînes de télévisions tourna court, en l'absence totale d'information. Au regard des messages précédents et des dispositifs mis en place, ce silence intrigant qui dura près de 24 heures fut l'objet de toutes les spéculations et interprétations. Les rumeurs dans les grandes villes s'amplifia rapidement⁵⁵ : les islamistes du PJD auraient réalisé un score au-delà de ce que les autorités publiques pouvaient accepter ; un vrai "raz-de-marée" (l'expression est mainte fois employée), face auquel elles devaient réagir. Le "spectre" algérien plane d'ailleurs⁵⁶. A force de "preuves" collectées sur les bureaux de vote, le parti serait majoritaire dans la plupart des zones urbaines du pays⁵⁷. Trois mois plus tard, en rétrospective de l'année qui vient de s'écouler, un journaliste rappelle :

« On ne peut passer sous silence l'inquiétude causée par le retard apporté dans l'annonce des résultats. De vendredi soir (27 septembre) à samedi tard dans la soirée ; les spéculations les plus alarmistes quant à la transparence du scrutin s'étaient propagées comme un feu de paille tant l'absence de tout résultat partiel, conjuguée à l'information démesurément grossie d'une percée électorale islamiste, faisait craindre le pire »⁵⁸.

Un autre :

« Les autorités ont-elles été surprises par le score des islamistes ? Ont-elles pris tout ce temps pour réarranger la carte politique, dans les coulisses ? La plupart des Marocains ont

alors que les mêmes personnes témoignent d'une mémoire politique riche sur les faits d'armes antérieur d'un parti comme l'USFP) et défiance ou crainte (nous l'avons constaté lorsque nous avons voulu enquêter sur un incident de campagne – des tomates lancées sur un candidat – dans un quartier populaire de la capitale).

⁵⁴ B. Hibou et M. Tozy, « Les Enjeux des élections au Maroc », <http://www.ceri-sciences-po.org>, février 2002.

⁵⁵ Sur ce sujet et dans les développements de ce paragraphe, je me réfère à M. El-Ayadi, « Les islamistes, les élections et la rumeur », papier au colloque *Les Elections législatives marocaines de septembre 2002*, IEP/IREMAM/IEPI/CSPC, Aix en Provence, 4-5/07/2002.

⁵⁶ En janvier 1992, après le premier tour des élections législatives, où le Front islamique du salut arrivait largement en tête, le processus électoral fut interrompu, ce qui est souvent présenté comme le coup de départ de la guerre civile.

⁵⁷ C'est notamment dans les milieux journalistes que se construit une partie de ses informations, dans tous les cas difficilement démontrables.

⁵⁸ XXX, *La Vie Economique*, 03/01/2003.

dû se poser les mêmes questions à maintes reprises, sans recevoir de réponses convaincantes »⁵⁹.

La question se pose d'autant plus que les premiers résultats partiels proviennent très certainement des grands centres urbains, où le PJD a explicitement centré ses ambitions. Parmi les personnes rencontrées le samedi et le dimanche à Rabat, personnalités politiques ou journalistes, plusieurs font même état d'un projet d'intervention de l'armée. Selon d'autres, le palais serait en intense discussion et négociations avec les responsables du PJD. Le Dr. A. Khatib, le Secrétaire général du parti, se serait rendu en avion spécial à Marrakech où se trouvait Mohammed VI. Les premières protestations à propos d'infractions se font par ailleurs entendre. Il faut attendre le dimanche soir pour que le ministre de l'Intérieur annonce des résultats encore partiels. Quoi qu'il en soit, l'ordre de ce moment électoral jusqu'alors plutôt morose et soigneusement consensuel se voit troublé.

A partir du samedi soir, les services du ministère de l'Intérieur commencent à s'expliquer sur les médias⁶⁰ et le ministre donne de premières grandes tendances : quatre formations seraient en tête, l'USFP, l'Istiqlal⁶¹, le Rassemblement national des indépendants (RNI) et le PJD. Le retard serait dû à des raisons techniques. Le dispositif complexe de la collecte informatique des résultats sur plus de 35000 bureaux dispersés sur tout le territoire ayant montré ses limites.

« Nous avons mis en marche une très belle machine, explique le Directeur général des collectivités locales. Une technologie des plus modernes. Ce qui n'a pas marché, c'est qu'il a fallu réunir 35000 présidents de bureau, plus six autres personnes par bureaux. Nous n'avons pas toujours choisi les meilleurs. Ils n'étaient pas toujours au rendez-vous. D'autres se sont fatigués, ont fait des erreurs. (...) Des juges ont voulu qu'on compte tout à la main, plutôt que par informatique. C'est ce qui a été à l'origine de cette mascarade »⁶².

« Ils avaient la hantise de la machine »⁶³.

Le dépouillement du scrutin de liste à la proportionnelle n'a pas été chose simple. C'est finalement pour garantir le sérieux et la qualité du dépouillement que l'opération a pris plus de temps que prévu, affirme-t-il tout au long de la semaine, sans arriver à convaincre. Les nombreux témoignages recueillis sur place les semaines suivantes attestent ce scepticisme, chacun y allant de son anecdote d'anomalies constatées localement – la plupart du temps articulée autour de l'idée que la liste PJD aurait recueilli plus de député qu'au résultat. En témoigne également la ligne éditoriale de certains journaux à l'instar des hebdomadaires *Tel Quel* et *Le Journal-Hebdomadaire* qui, au printemps 2003, alors que se préparent les élections communales suivantes, interpellent les pouvoirs et l'opinion publique en titrant respectivement : « Législatives 2002 : un hold-up avorté »⁶⁴ et « Enquête sur un scrutin

⁵⁹ XXX, « Législatives 2002 : un hold up avorté », *Tel Quel*, n°72, 5-11/04/2003.

⁶⁰ Et acceptent volontiers d'en parler avec les chercheurs étrangers, comme nous avons pu le constater avec surprise, cet effort de communication étant pour le moins inhabituel de la part de ce ministère.

⁶¹ Le parti "père" du mouvement nationaliste, plutôt conservateur et élément central avec l'USFP de la coalition gouvernementale.

⁶² Entretien, octobre 2002.

⁶³ In A. Ben Chemsî, « Au bon vouloir de sa majesté », *Tel Quel*, 05-11/10/2002.

⁶⁴ « Soyons clairs : les élections législatives du 27 septembre 2002 n'ont pas été truquées, sciemment, à un niveau supérieur. Du moins nous ne disposons d'aucune preuve pour l'affirmer (...). Que s'est-il réellement passé ? A-t-on diminué le score des islamistes ? Y a-t-il eu manipulation de la liste nationale, celle des femmes ? Un faisceau de présomptions le laisse supposer. Mais des preuves irréfutables nous n'en avons pas », s'interroge le journaliste D. Ksikes. *Tel Quel*, n°72, 5-11/04/2003.

aménagé »⁶⁵. L'administration de la preuve de ces allégations reste quasiment impossible à conduire. Le collectif associatif pour l'observation des élections refuse de se prononcer :

« Concernant les opérations de dépouillement et de l'annonce des résultats, le collectif ne peut émettre des observations fiables à ce sujet en raison de l'impossibilité pour les observateurs d'y assister d'une part et d'autre part puisque la démarche auprès des partis politiques n'a pas eu de suite de la part de la quasi-totalité de ces derniers »⁶⁶.

C'est le dimanche soir, soit 48h après le scrutin, que le ministre de l'Intérieur donne finalement sa conférence de presse où il présente les résultats – listes nationales (pour l'élection des femmes) non incluses. Contrairement à ce qui était prévu par la loi et ce qui avait été annoncé médiatiquement, aucun résultat par circonscription ne sera finalement diffusé par les commissions de recensement préfectoraux et provinciaux⁶⁷. Aux journalistes, le Directeur général des collectivités locales explique, avec son ministre, que

« Les services techniques centraux ont relevé à la veille du scrutin de grandes discordances dans la base de données, à l'occasion de l'exploitation du fichier "candidat", lesquelles n'ont pu être totalement apurées, malgré les centaines d'heures de travail de redressement et de règlements techniques effectués au niveau central en liaison avec les sites provinciaux. Si de telles discordances peuvent être sans conséquences pour l'exploitation de la base de données des candidatures, il ne fallait pas en revanche faire courir aucun risque au fichier "résultat". C'est donc en parfaite conscience de ces risques et en toute responsabilité que le ministre de l'Intérieur a préféré sacrifier les applications d'analyse prévues pour se contenter de la diffusion des résultats globaux, réunis et saisis au niveau central »⁶⁸.

C'est donc le ministre de l'Intérieur, D. Jettou, qui donne le premier les résultats avec lesquels il faut "compter". Présentant ses excuses pour le « loupé » des délais et relatant quelques petites histoires de fraude déjouées – comme pour se détacher justement de ces pratiques "résiduelles" –, le ministre commente cette « carte politique véritable dont personne ne conteste la crédibilité »⁶⁹, ayant « acquis la légitimité et toute la légitimité »⁷⁰. Se faisant analyste, il souligne que peu de points séparent finalement les six premières formations : aucun vainqueur véritable ne se dégage si bien que plusieurs scénarii sont possibles pour la composition du prochain gouvernement. La question du choix des électeurs et de la faible participation (51,61%) est éludée, alors même que les campagnes de communication avaient placé la mobilisation des électeurs au premier chef des enjeux du scrutin. « Ne faites pas trop

⁶⁵ « On le sait à présent, affirment les rédacteurs du dossier : la devise du Roi pour les législatives de septembre était "des élections transparentes, mais sans raz-de-marée islamiste". Les organisateurs des élections l'ont appliqué à leur façon : en rendant une copie arrangée... ». *Le Journal-Hebdomadaire*, n°106, 04-10/04/2003.

⁶⁶ Collectif associatif pour l'observation des élections, *Pour une observation non-partisane des élections*, op. cit., p. 28.

⁶⁷ Et finalement, le nombre de voix et les pourcentages obtenus localement par les élus ne seront pas publiquement diffusés.

⁶⁸ Interview dans *La Vie économique*, 18/04/2003.

⁶⁹ Conférence de presse, 01/10/02.

⁷⁰ Conférence de presse, 29/09/02. C'est le point de vue partagé également par la presse et les organisations internationales, pourtant pas toujours indulgentes à l'égard du régime. Voir par exemple : P. Rousselin, « L'Exemple marocain », *Le Figaro*, 1/10/2002 ; Quant à l'union européenne, elle indique sur sa fiche technique sur le Maroc : « la dernière étape de cette transition démocratique fut l'organisation d'élections parlementaires en septembre 2002. Ces dernières sont considérées à l'unanimité comme étant les premières libres et transparentes au Maroc », in <http://europa.eu.int/comm/external-relations/morocco/intro/index-fr.htm>, novembre 2002.

d'interprétations hâtives, recommande le ministre, c'est celui des pays démocratiques »⁷¹. Une autre suspicion plane d'ailleurs dans les commentaires *ex-post*, relative au chiffre de la participation : à 16h, seulement 30% du corps électoral s'était présenté aux bureaux de vote.

3. Acte trois : victoire virtuelle ou vertueuse du PJD ?

Outre cette déception (plus qu'une surprise) provoquée par le taux de participation, le second coup de théâtre concerne les résultats obtenus par les différentes formations politiques engagées dans ce scrutin. Rien n'est moins sûr, au regard des points que l'on vient de détailler, que ces résultats se sont imposés "contre toute attente". Bien au contraire, l'attente a sûrement fait une partie de leur signification. Rien n'est moins sûr non plus qu'ils n'aient pas en partie été façonnés ou du moins orchestrés, mis en forme, par différents protagonistes de l'arène électorale. Néanmoins, présentés comme surprenants *per se*, leur interprétation et leur traduction ont été le lieu de compétition, de distinction et de déclassement complexes. La "surprise" s'exprime ici en deux énoncés principaux : d'abord, clairement, le seul parti islamiste marocain, le PJD, créé en 1997-1998 à l'occasion des législatives précédentes, s'impose à la faveur de ce scrutin comme une force politique centrale, capable de mobiliser et usant au mieux des structures de représentation pour s'imposer dans la compétition politique. Ensuite, après l'expérience d'alternance gouvernementale de 1998-2002, ces élections se caractérisent par des indices forts de fragilisation du système des partis : d'une part les partis "historiques", issus du mouvement national, connaissent une crise, notamment de militants⁷² et d'autre part, le taux de participation est faible⁷³, les candidats "sans appartenance politique" encore présents, malgré les conditions imposés au dépôt de leurs listes⁷⁴. L'analyse en termes de vase communicant, le PJD s'abreuvant des orphelins du politique, n'est pas réellement convaincante pour expliquer ces phénomènes dans la mesure où d'autres nouveaux partis, d'obédience libérale, d'extrême gauche (pour la première fois) et syndicaliste, se présentaient au scrutin, et n'ont recueilli que des miettes⁷⁵.

Pourtant, au regard strict du nombre de sièges obtenus, d'autres enseignements auraient pu être tirés du scrutin. Au final, l'USFP emporte 50 des 325 sièges en compétition ; son principal partenaire dans la coalition gouvernementale, l'Istiqlal, 48 sièges ; le PJD 42 sièges, le RNI 41 sièges, le Mouvement populaire 18 et l'Union constitutionnelle 16. Les trois principaux partis de la coalition gouvernementale arrivent parmi les quatre premiers. Le PJD apparaît comme la troisième force politique du pays. Il a triplé le nombre de ses députés par rapport à 1997, où il avait obtenu 9 sièges.

⁷¹ Idem.

⁷² La trajectoire et les crises que connaît depuis son congrès de 2001 l'USFP en est l'exemple le plus éloquent. Voir J.C. Santucci, « La retraite-surprise de A. Youssoufi : fin de parti(e) ou nouveau départ pour l'USFP », *Annuaire de l'Afrique du Nord 2003*, Aix en Provence, CNRS éditions, à paraître.

⁷³ Au total, si l'on considère le taux de participation, le taux de retrait des cartes électorales et le taux de bulletins blancs (15%), seul 44% de l'électorat s'est exprimé "positivement" lors du scrutin.

⁷⁴ Cinq listes indépendantes, dites "sans appartenance politiques" ont été présentées.

⁷⁵ ADL emporte 4 sièges, FC 2 sièges, le CNI, issu de la scission syndicale de l'USFP 1 siège et le premier parti d'extrême gauche à participer à un scrutin au Maroc, coalition de plusieurs formations, le Parti de la gauche socialiste unifié, 3 sièges.

D'emblée les analyses sur le degré et la signification à donner à cette progression divergent. D'abord de la part des analystes. Jean Noël Ferrié par exemple tempère le résultat :

« Quant à la “victoire” des islamistes, il importe aussi de la relativiser : parler de “progression” des islamistes par rapport à 1997 paraît en effet un abus de langage, si l'on considère que les élections précédentes avaient été (jusqu'à un certain point) “calibrées” par le ministère de l'Intérieur. On peut, de ce point de vue, considérer qu'il y a moins eu progression des “islamistes” que “régression” des interventions de l'administration. En tout état de cause, ceux-ci ne sont en mesure de peser sur la vie politique que 1°) s'ils parviennent à entrer dans une coalition gouvernementale ; 2°) si les partis, par craintes d'une future sanction électorale, s'alignent sur leurs position »⁷⁶.

Assiste-t-on, comme le suggère cet extrait, à un processus de réajustement de la carte politique du pays, comme si pays réel et pays électoral se réalignaient, une fois ouvertes les écluses du contrôle autoritaire des élections et normalisée l'existence d'un parti islamiste dans le champ politique formel⁷⁷ ? Le premier “étonnement” dans de nombreux commentaires à chaud tient à ce que la carte issue de ces urnes, réputées moins manipulées que les précédentes (quoique nous l'avons vu, le doute s'installe rapidement quant à la fiabilité des résultats proclamés), est schématiquement similaire à la précédente, *exception faite du score du PJD*.

« En 2002, c'est la perfection, affirme le rédacteur en chef de *Tel Quel* A. Ben Chemsî : pas besoin de trucage, la balkanisation partisane faisant son oeuvre toute seule (et le découpage électoral le reste), le résultat voulu a été atteint »⁷⁸.

Il n'en demeure pas moins que, compte tenu du contexte dans lequel sont annoncés les résultats notamment, ces 42 sièges du PJD sont l'objet d'une herméneutique toute particulière, ancrant des positionnements dans l'arène politique. Au centre de la problématique l'aspect virtuel ou/et vertueux de ce qui devient à la faveur des interprétations du scrutin, une “victoire”.

Le PJD est né à l'occasion des élections législatives et communales de 1997 : des négociations d'abord informelles puis plus officielles se déroulent entre le ministère de l'Intérieur et les dirigeants de l'association *Al-Islah wal-Tawhid* (Réforme et unicité)⁷⁹, qui a déjà plusieurs fois déposé des statuts pour la constitution d'un parti politique (en 1989 et en 1992). Dans le champ complexe des mouvements islamistes marocains, qu'a étudié en nuance Mohammed Tozy, « il s'agit plutôt d'un mouvement de cadres caractérisé par la pluralité de sa production doctrinale et une organisation plus proche d'un parti politique que d'un mouvement islamiste clandestin »⁸⁰. Dans l'étude qu'il consacre aux relations entre les mouvements se réclamant de l'Islam et la monarchie marocaine, le politologue les inscrit dans ce qu'il appelle la « dissidence contrôlée » ou « normalisée », tout comme d'ailleurs la

⁷⁶ Jean-Noël Ferrié, « Fin de partie : l'échec politique de l'alternance et la transition prolongée », art. cité, p. 318.

⁷⁷ Mohamed Tozy, spécialiste des mobilisations islamistes au Maroc, décrit la trajectoire du PJD comme « presque un cas d'école de normalisation d'un islamisme radical avec un passage au politique plus ou moins réussi ». Voir Mohamed Tozy, « A propos du mouvement Réforme et rénovation. L'Islamisme à l'épreuve du politique », *Confluences Méditerranée*, n°31, automne 1999, p. 92.

⁷⁸ A. R. Benchemsi, « Au bon vouloir de sa majesté », *Tel Quel*, 05-11/2002, p.19.

⁷⁹ Nommée à sa création en 1982 *Jama'a al-Islamiya* (communauté islamique), puis *Al-Islah wa al-Tajdid*, (Réforme et renouveau).

⁸⁰ M. Tozy, « L'Islamisme à l'épreuve du politique », article cité, p. 91.

puissante association *Al-'Adl wa al-Ihsan* (équité et don de soi)⁸¹, non reconnue par le pouvoir⁸², régulièrement réprimée, et, de loin, la plus importante en termes de militants, de mobilisation, et ajoute-t-il, de corpus doctrinal⁸³. Le Cheikh Abdesslem Yassine, figure emblématique, fondateur et leader de cette dernière a, plusieurs fois, contesté l'autorité même du souverain et son statut de Commandeur des croyants. Les discussions de 1997 ouvrent la voie à l'entrée des militants d'*Al-Islah wal-Tawhid* dans le Mouvement populaire constitutionnel et démocratique (MPDC), parti assoupi dirigé par Dr. Al Khatib, ancien résistant proche du Palais et des milieux islamiques, puis à leur participation, contrôlée, aux élections de 1997 et à leur entrée au Parlement avec neuf députés sous le sigle du MPDC puis du Parti de la justice et du développement, le parti affichant alors explicitement son "islamisme" : sur les neuf élus au Parlement, cinq sont des leaders de l'association. Devant la concurrence pour être reconnu comme le porte-parole politique de "l'islamisme" marocain, alors même que les organisations sont nombreuses, plurielles et sévèrement contrôlées par les pouvoirs publics, cette « OPA »⁸⁴ de 1996-1997 à l'origine de la fondation du premier parti "islamiste" marocain a conduit à considérer la création de celui-ci dans un premier temps comme relevant du classique "diviser pour mieux régner". Si bien que d'aucun ont pu, à la fin des années 1990, considérer cette formation politique hybride créée à l'occasion des élections de 1997, dirigée par le Dr. Khatib⁸⁵ mais également par les ex-leaders de *Al-Islah wal-Tawhid*, comme celle des "islamistes du Roi", souscrivant à un processus de cooptation, par opposition à des mouvements plus contestataires, au premier chef duquel l'association du cheikh Yassine⁸⁶.

Du point de vue des représentations "savantes" de la scène politique marocaine, l'intégration du PJD à la vie politique partisane et parlementaire, puis son succès électoral, peuvent faire l'objet de deux "étonnements" qui peuvent être formulés sous forme de questions. D'une part, font-ils le lit de la thèse de "l'immunité" marocaine à l'islamisme⁸⁷ ? La qualité de "Commandeur des croyants" du souverain lui permettrait de saper la légitimité de tout mouvement se réclamant de l'islamisme. Une version nettement moins simpliste,

⁸¹ « La reconnaissance d'un espace de dissidence est le second trait du système makhzénien. Il nous renseigne sur la capacité du système à entretenir une relative circulation des élites et à atténuer les risques de dégénérescence par la domination, dans l'enceinte du pouvoir, d'une pensée courtisane unique. (...) Le pouvoir comme les dissidents la perçoivent comme une demande d'intégration. (...) La dissidence devient dysfonctionnelle, donc subversive, que lorsqu'elle se mue en alternative politique ». M. Tozy, *Monarchie et Islam politique au Maroc*, Paris, Presses de sciences po., 1999, p. 63.

⁸² Voir à ce sujet J. Entelis, « Un courant populaire mis à l'écart », *Le Monde diplomatique*, septembre 2002.

⁸³ *Idem*.

⁸⁴ M. Tozy, « L'Islamisme à l'épreuve du politique », article cité, p. 98.

⁸⁵ Le 21 mars 2004, le Dr. Khatib s'est retiré des responsabilités exécutives du parti, portant désormais le titre de "président-fondateur".

⁸⁶ « Pour éviter la répression, *al-Jamaa al-Islamiyya* dirigé par Abdelilah Benkirane, un enseignant, avait adopté une stratégie modérée vis-à-vis du pouvoir tout en continuant à exercer sa pression sur la gauche. Pour dissiper les suspicions des courants conservateur et laïc de l'establishment, la direction de ce mouvement avait adopté l'appellation d'*Al-Islah wa Tajdid*, reconnu la légitimité du régime, accepté la démocratie et les principes des droits de l'Homme dissociés de la laïcité. Ce mouvement avait été autorisé en 1997 à investir le pro-gouvernemental Mouvement populaire démocratique et constitutionnel (MPDC) rebaptisé en 1999 Parti de Justice et de Développement (PJD). Cette stratégie a permis au gouvernement de diviser et ultimement affaiblir le camp islamiste, en particulier le plus radical *Ousrat al-Jamaâ*, qui adopta le nom de *al-Adl wa al-Ihsane* en 1987 », affirment par exemple un peu rapidement Aziz Enhaili et Oumelkheir Adda, dans « État et islamisme au Maghreb », *MERIA* Volume 7, n°1, mars 2003.

⁸⁷ Comme on a pu faire l'hypothèse d'une immunité française au fascisme. Cf. M. Dobry (dir.), *Le Mythe de l'allergie française au fascisme*, Paris, Albin Michel, 2003.

encore moins péremptoire, de ce paradigme est celle que propose, avec finesse, Mohammed Tozy, lorsqu'il s'interroge sur les dimensions religieuses des mécanismes du pouvoir marocain et l'articulation entre d'une part « l'enracinement d'une culture autoritaire qui opère aussi bien au niveau du référentiel monarchique que de celui de la classe politique. En second lieu, de la centralité de la religion dans un dispositif de légitimation et de construction de contre-projets de sociétés »⁸⁸. « Hassan II a su recourir, depuis la tête de l'Etat, à un fondamentalisme bien tempéré qui réduit d'autant les territoires de la contestation »⁸⁹ synthétise à la fin des années 1980 François Burgat. Le régime marocain s'est, de fait, souvent posé en rempart contre l'islamisme, y compris en mettant en œuvre des versions de l'islam particulièrement conservatrices d'un point de vue social et politiques. Par ailleurs, la forte popularité des courants se revendiquant au Maroc de la posture islamiste est utilisée par la monarchie et ses alliés politiques pour différer ou restreindre les modalités d'ouverture politique, tant il est vrai que toute avancée des droits de l'homme risquerait de se traduire par une avancée des droits de l'homme islamiste, réputé prompt à les instrumentaliser⁹⁰. Les tergiversations au moment de la production des résultats rend-elle compte d'une "mise en péril" de l'équilibre instable de ce "système" ?

D'autre part, signent-ils la fin de la « bataille » islamiste et l'ère du « post-islamisme »⁹¹ ? « Se sont-ils transformés au point de ne plus mériter leur nom ? » pourrait-on se demander à l'instar de François Burgat qui s'emploie à montrer les apories d'une telle hypothèse⁹². La trajectoire de cette association puis de ce parti sont-ils l'indice de l'impasse dans laquelle se trouverait l'islamisme politique, même s'il reste encore un facteur de mobilisation populaire, comme l'annonçait, de façon stimulante, à un niveau plus international, un auteur tel que Olivier Roy⁹³ ? Ou bien l'observation des législatives de 2002 au contraire infirme-t-elle, comme le suggèrent Michel Camau et Vincent Geisser « cette thèse du déclin irréversible des partis politiques de sensibilité islamique »⁹⁴ ? Dans le prolongement des pistes proposées par ces derniers auteurs, et devant la métamorphose de ce parti assoupi en machine efficace à mobiliser et à mener campagne, soulignons que le cas du PJD engage, s'il en était besoin, à se départir d'une approche binaire et manichéenne des relations entre régimes et organisations islamistes. Dans le contexte marocain du début des années 2000, les logiques qui traversent le parti ne peuvent être réduites à une dialectique protestation / autoritarisme⁹⁵. En l'occurrence, le PJD incarne tout à la fois des aspirations conservatrices et contestataires, dans le respect des règles de droit comme de la monarchie.

Les attitudes et discours entourant les scores du PJD à ces législatives oscillent pourtant dans un schéma manichéen, entre l'image d'une créature indisciplinée qui échappe

⁸⁸ M. Tozy, *Monarchie et islam politique*, op. cit., p. 278.

⁸⁹ F. Burgat, *L'Islamisme au Maghreb*, Paris, Karthala, 1988, p. 185.

⁹⁰ Voir M. Catusse et F. Vairel, « "Ni tout à fait le même, ni tout à fait un autre". », article cité.

⁹¹ Voir F. Burgat, « De l'Islamisme au post-islamisme, vie et mort d'un concept », *Esprit*, août-septembre 2001, p. 82.

⁹² *Ibidem*.

⁹³ O. Roy, « Le post-islamisme ? », *REMMM*, n°85-86, 1999. Au Maroc, M. Tozy défend la thèse d'un désamorçage de la contestation et d'une sécularisation de la société, le politique dominant la sphère du religieux et les organisations islamistes sécularisant leur expérience politique. M. Tozy, *Monarchie et islam politique*, op. cit..

⁹⁴ M. Camau et V. Geisser, « L'Islamisme imaginaire : identité obsédante et structuration des scènes politiques tunisiennes ? », *Maghreb-Machrek*, n°175, printemps 2003, p. 36.

⁹⁵ *Ibidem*.

au pouvoir sinon de son auteur du moins de son protecteur et met en péril l'ensemble de l'ordre politique – celui qui a fait “consensus” dans la préparation de l'élection – et celle d'un parangon d'organisation politique vertueux, qui a su au mieux et en l'espace de cinq ans optimiser ses moyens et conduire extrêmement efficacement sa campagne de mobilisation.

Ce sont finalement les effets d'annonce, les interprétations des résultats “officiels”, les supputations sur leurs significations officieuses qui ont créé l'événement, au lendemain du scrutin et sont entrés en contradiction avec les attentes ou les anticipations. En ce sens, c'est la victoire “virtuelle” du PJD qui a pu surprendre les acteurs et observateurs du scrutin. Virtuelle dans la mesure d'abord où les délais de l'annonce des résultats ont alimenté l'idée d'un raz-de-marée ou d'une situation exceptionnelle corrigé au cour des 48heures de silence. Virtuelle ensuite parce que le PJD a su jouer d'un double discours : d'une part, le consentement explicite et ostentatoire des règles du jeu et d'autre part, la revendication implicite et plus discrète d'une représentativité supérieure à celle du nombre de ses députés au Parlement (le PJD serait le premier parti en terme de représentation). Trois arguments appuient cette dernière thèse.

D'une part, les effets du mode de scrutin ne sont pas favorables au parti. De fait, classiquement, outre que les découpages des circonscriptions ont désavantagé les grandes villes où le parti peut escompter un nombre important de voix, la traduction du nombre de voix en siège a introduit de nouvelles sous ou sur-représentation.

Parti	Pourcentage de voix	Nombre de sièges
USFP	12%	50
PJD	11%	42
Istiqlal	10%	48
RNI	-	41
MP	6.6%	27
FFD	5.5%	12

Source : *l'Economiste*, 3 octobre 2002

D'autre part, le parti lui-même a “contenu” sa percée en ne présentant ses listes que dans 56 des 91 circonscriptions possibles. Ces dernières ne sont évidemment pas choisies par hasard, mais là où le parti disposait d'assises. Elles nourrissent néanmoins incontestablement des interrogations sur sa représentativité putative, construite par homothétie, si ses dirigeants avaient choisi de ne pas s'autolimiter (ce qui s'est passé à un endroit pourrait se reproduire à une autre échelle font entendre les dirigeants du parti)⁹⁶.

Enfin, les dirigeants du parti, tout comme leurs militants locaux, alimentent l'idée selon laquelle ils ont “accepté” une réduction du nombre de leurs sièges :

"Nous avons obtenus 71 sièges et pas 42. Mais nous avons accepté, parce que ce n'était pas de notre intérêt de nous montrer trop forts. D'ailleurs nous n'avons pas participé dans toutes les circonscriptions. Notre pronostic au départ était de 110 députés. On aurait pu faire un gouvernement avec un seul parti en plus. Mais quel était notre intérêt ? Quel est l'intérêt du

⁹⁶ Ceci sera plus manifeste encore à l'occasion des communales de 2003, où le parti, qui avait affiché ses ambitions urbaines, a choisi, à la suite des attentats de mai 2003, de ne se présenter finalement que dans 18% des circonscriptions et notamment dans la moitié seulement des circonscriptions urbaines dont certaines étaient réputées “acquises”.

parti ? Les grandes villes sont à nous. Nos propres cadres ne sont pas encore prêts à cette phase de transition. La base n'est pas prête à certaines concessions⁹⁷

“Intrigue feinte” ou “métaphore vive” ? Au lendemain du scrutin, ce dont il est question c'est effectivement de “l'énigme islamiste”, des hypothèses que le score du PJD fait peser – ou supprime – sur la scène politique marocaine et, pour quelques semaines, de la composition du prochain gouvernement – toutes les solutions étant finalement envisageables compte tenu de l'équilibre instable entre six formations au moins. Face aux déclarations nuancées – et soufflant le chaud et le froid des différents leaders du PJD – la presse en particulier se fait l'expression d'embarras ou de sensation. *Maroc-Hebdo International* qui affirme : « Demain la charia. La victoire des islamistes aux élections législatives sème la panique »⁹⁸ (on remarquera d'ailleurs qu'il est bien question de « victoire »). Dans le même numéro, l'un des leaders du PJD “rassure” : « Notre projet politique est modéré »⁹⁹. Un autre journaliste, C. Laâbi met l'accent sur les premières propositions d'explication de cette surprise provoquée par le score du PJD :

« Que penser de cette percée islamiste ? S'agit-il d'un vote pour des valeurs défendues par le PJD ou plutôt d'un vote sanction contre la majorité sortante ? Ce parti représente-t-il un danger pour la construction démocratique du Maroc ou est-il plutôt un parti normalisé et intégré dans la vie politique nationale ? En tout cas, si les partis modernistes ne veulent pas être ramenés à la portion congrue aux prochaines législatives, ils ont intérêt à reprendre la voie de la militance, sur le terrain et avec les citoyens »¹⁰⁰.

Quant au directeur du *Journal hebdomadaire*, il s'interroge également à chaud :

« C'est la grande question : les militants d'*Al-'Adl wa al-Ihsan* ont-ils voté pour les candidats du PJD ? Si ce n'est pas le cas, murmure-t-on, le Maroc est alors réellement aux mains des islamistes. Cette hystérie dénote du désarroi d'une certaine élite qui fait et refait le Maroc dans les séminaires »¹⁰¹.

En l'absence de données fiables mais surtout de tradition sociologique d'analyse du vote (qui permettrait de faire des comparaisons avec les scrutins précédents ou de s'engager dans une sociologie de l'acte de vote à l'échelle nationale – puisque ces commentaires présentent la particularité de se caler sur un échelon national d'analyse, quasiment imposé, dans la mesure où les statistiques locales n'ont finalement pas été diffusées), ces suggestions (le “vote sanction”, les capacités de mobilisation de “proximité” du PJD, le report des voix et la composition de l'électorat), pour être recevables sont difficilement corroborables. Elles participent en revanche à nouveau à la construction d'un récit sur cette victoire “stupéfiante” du PJD.

Pour autant, cette dernière pouvait être attendue (et les discussions autour de la loi électorale le montrent) : des signes avant coureurs étaient clairement visibles. Le PJD avait gagné la majorité des élections partielles locales ou nationales depuis 1997. En outre, le contexte international et les effets du 11 septembre d'une part, le contexte national d'autre part – les discussions autour de la réforme du statut de la femme dans le code de la famille qui partageait particulièrement la société – tout comme le choix d'organiser le scrutin un vendredi

⁹⁷ Entretien avec des membres du bureau politique, novembre 2002.

⁹⁸ A. Azizi, « Demain la Charia », *Maroc-Hebdo International*, n°526.

⁹⁹ Interview de A. Benkirane, *idem*.

¹⁰⁰ C. Laâbi, « Leçons d'un scrutin », *La Vie économique*, n°4183, 27/09-03/10/2002.

¹⁰¹ A. Jamaï, « Les Grands enseignements d'un scrutin », *Le Journal hebdomadaire*, 5-11/10/2002.

– soit le jour où les fidèles se rendent à la mosquée –, pouvaient également laisser prévoir une percée des votes en faveur du parti. Les activités du ministère des Affaires religieuses étaient d’ailleurs particulièrement intenses les derniers mois avant le scrutin, où l’on s’interrogeait sur la force politique de l’islamisme.

En tout état de cause, la formation a su jouer, tout au long du processus électoral, de l’arme de la représentativité sociale et politique pour se mesurer à des concurrents politiques qui l’avaient quelque peu abandonnée. A côté de la thèse de la “fabrication des élections” qu’elle contribue à alimenter, elle offre un récit contradictoire en mobilisant le répertoire de la force électorale, dans un contexte où les marqueurs de “crise de la représentation” sont nombreux, et dont le dernier acte de ce moment électoral serait l’indice le plus frappant¹⁰².

4. Acte quatre et épilogue : la défaite des partis ? La défaite du politique ?

Le dernier coup de théâtre fut la nomination, “contre toute attente” du ministre de l’Intérieur, D. Jettou, au poste de Premier ministre. Au lendemain du scrutin, les grandes formations politiques qui composaient l’ancien gouvernement, et arrivent quoi qu’il en soit en tête du scrutin, négocient avec le palais la composition du nouveau gouvernement. Vu l’équilibre des rapports de force, toutes les solutions sont envisageables. Y compris la participation du PJD à une coalition gouvernementale, un temps évoquée. Le 1^{er} octobre *L’Economiste* annonce en une : « Youssoufi reconduit pour deux ans »¹⁰³. Et pourtant, le 09 octobre, c’est un « premier ministre surprise »¹⁰⁴, « joker idéal »¹⁰⁵, sans appartenance politique, incarnation ou symbole de la “technocratisation”¹⁰⁶ du pouvoir, et chef d’orchestre des législatives en tant que ministre de l’Intérieur qui est nommé. Les leaders des partis politiques expriment une stupéfaction certainement peu feinte, dont témoigne la colère de certains, qui ne les empêche pas pour autant quelques jours plus tard d’accepter de participer au nouveau gouvernement. Le communiqué indigné du bureau politique de l’USFP, en tête du scrutin, est le plus ouvertement critique :

« Les membres du Bureau politique, conscients de la nature particulièrement sensible de la conjoncture actuelle estiment que le progrès démocratique réalisé par notre pays impose la nécessité de prendre en considération les résultats du scrutin populaire ainsi que la démarche démocratique qui en est la conséquence. Rien ne peut justifier la mise à l’écart de cette logique démocratique. »(communiqué du bureau politique, 10-10-2002)

Cette décision du palais sonne, après ces élections organisées comme participant et illustrant la transformation du régime, comme une sanction à l’encontre des partis politiques qui n’ont su saisir l’opportunité de « réhabiliter l’action politique », comme les y “invitait” pourtant le souverain dans ses discours précédents le vote.

¹⁰² A ce sujet, je me permets de renvoyer à M. Catusse, « Les Coups de force de la représentation » in M. Bennani Chraïbi, M. Catusse et J.C. Santucci (dir.), *Scènes et coulisses des élections. Les législatives de 2002 au Maroc*, Paris, Karthala, 2004, pp. 69-104.

¹⁰³ M. Chaoui, « Youssoufi reconduit pour deux ans », *L’Economiste*, 1^{er} octobre 2002.

¹⁰⁴ « Un Premier ministre surprise », *Tel Quel*, édition spéciale, 28/12/2002, p. 56-57.

¹⁰⁵ M.O. et N.S., « Le joker idéal », *L’Economiste*, n° 1373, 11/10/2002.

¹⁰⁶ Sur ce processus au croisement de discours sur l’élite politique « légitime » et de recomposition de rapports et de dispositifs de pouvoir, je me permets de renvoyer à M. Catusse, « Il faut gérer la chose publique comme une entreprise... A propos des discours savants et politiques sur l’élite politique idéale au Maroc », in A. Sedjari (dir.), *Élites, gouvernance et gestion du changement*, Rabat/ Paris : L’Harmattan/GRET, 2002.

« Si le palais mène aussi ouvertement la danse, affirme *Tel Quel* en une, c'est que les partis ont ouvertement déserté la piste. (...) Finalement, à quoi ont servi ces élections ? »¹⁰⁷.

« Après avoir gaspillé des millions à communiquer là dessus, à essayer de nous vendre des élections propres et transparentes, les premières de la nouvelle ère nous a-t-on dit, le Palais s'est finalement accaparé le pouvoir, en nommant un Premier ministre technocrate de son choix »¹⁰⁸

déplore A. Lmrabet, directeur de publication de *Demain magazine* et de *Doumane*. En tout état de cause, au lendemain de la nomination de D. Jettou, le message royal est explicite :

« Aujourd'hui, comme demain, ce qui est jeu au Maroc, ce n'est pas le choix entre des courants politiques parmi les différentes sensibilités »¹⁰⁹.

* * *

Je l'ai souligné en introduction, il ne s'agissait pas dans le cadre de cette étude de distinguer le vrai du faux dans la multitude de réactions qu'a provoquées l'annonce des résultats de ces législatives. Les scores réalisés par les différents partis ne constituent pas une surprise en soi. Ils deviennent "sensationnels" replacés dans les attentes, les commentaires et les représentations dans lesquels ils sont annoncé et traduits en termes de distribution des responsabilités politiques. Au fond, les pistes que proposait, dans une perspective sensiblement différente, Daniel Gaxie sont ici particulièrement suggestives : « L'herméneutique politique est une stratégie en acte »¹¹⁰. Le vote PJD en ce sens constitue un remarquable poste d'observation : non seulement des logiques de distinction qu'expriment les récits contradictoires sur le politique dont ces élections ont été le réceptacle mais aussi des métamorphoses des « principes du gouvernement représentatif », quasiment au sens où l'entend Bernard Manin¹¹¹, y compris ici dans un contexte où le pouvoir primordial n'est pas directement concerné par l'élection. Dans la dramatisation médiatique du moment, le parti se présente comme un *outsider*, qui accepte l'interprétation "officielle" du scrutin, l'intrigue feinte, tout en se faisant l'objet et le sujet d'une contre mimesis métaphorique qui semble s'avérer efficace politiquement.

Plusieurs points peuvent en effet être soulignés en conclusion : d'une part, il a été ici fait un usage important d'extraits de presse. Compte tenu de l'absence de données précises sur les logiques du vote et dans le contexte d'exposition dans lequel se tint ce scrutin, les médias et la presse écrite en particulier, qui tente de s'autonomiser ces dernières années¹¹², ont incontestablement joué un rôle dans les significations portées au vote. Au cœur donc de la compréhension du scrutin les discours sur la représentation politique légitime et ses métamorphoses. Si la nomination de Driss Jettou plaide pour un discrédit de la fonction électorale, thèse finalement souvent avancée à propos des transformations du politique au

¹⁰⁷ D. Ksikes, « La Mort de la politique ? », *Tel Quel*, n°53, 23-29/11/2002.

¹⁰⁸ In « Visions contrastées sur 2002 », *Tel Quel*, 28/12/2002-10/01/2003, p. 6.

¹⁰⁹ Discours lors de l'ouverture de la 7ème législature, Rabat, 11/10/2002.

¹¹⁰ D. Gaxie, op. cit., p. 11.

¹¹¹ B. Manin, *Les Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, 1996.

¹¹² Voir E. Klaus, *La Presse non partisane marocaine : enjeux de professionnalisation et d'autonomisation*, IEP Aix-en-Provence, DEA de science politique comparative, 2003.

Maroc¹¹³, paradoxalement les coups de théâtre encadrant la “percée” du PJD remettent sur le devant de la scène la légitimité électorale, dans des dimensions “vertueuses” et “virtuelles”. « Petites batailles symboliques » sur la « bonne » représentation suggère Mounia Bennani-Chraïbi¹¹⁴ qui conclut son panorama problématique de ces législatives par la question suivante :

« Au final, l’un des enjeux fondamentaux des tribulations de la scène électorale marocaine ne serait-il pas d’étendre pour les uns et de retarder pour les autres l’exercice effectif du suffrage à des catégories jusque là exclues de la tribune de la représentation ? »¹¹⁵

Je soulignais en introduction un paradoxe qui organisait cette élection : organisée en contexte autoritaire, où les principaux postes politiques ne sont pas soumis à l’épreuve des urnes, elle devait *dire* la démocratisation du régime, et introduire par là une certaine dose d’incertitude. Au final, il semble que l’incertitude repose plus – du moins dans les représentations que s’en font ses différents protagonistes – sur les modalités du scrutin que sur son issue. « Le gouvernement représentatif, rappelle Bernard Manin, forme un phénomène étonnant. (...) Le rapport entre représentants et représentés est maintenant perçu comme démocratique alors qu’il fut conçu en opposition avec la démocratie »¹¹⁶. Examiner les différents “coups de théâtre” feints ou non dont ces élections furent la scène conduit à considérer avec attention la combinaison des dimensions démocratiques et non démocratiques qui ont présidé non seulement à la désignation de représentants du peuple mais également à une recomposition du champ politique marocain ailleurs que dans le diptyque pouvoir autoritaire/ opposition contestataire. Reste à mener des études précises sur les raisons et les logiques du vote ou de l’abstention. En leur absence il est difficile d’établir des liens entre les comportements électoraux et ces feintes ou les transformations de l’aspect métaphorique de la représentation. En revanche, l’intrigue feinte apparaît ici clairement comme un ferment consensuel ou plus exactement un objet de négociation (une « œuvre de synthèse » certainement instable) entre différents acteurs de la scène politique formelle. *Last but not least*, ils montrent, en deçà d’une analyse sociologique des votants, qu’au Maroc, la thèse du post-islamisme reste bien fragile, tant pour le sociologue que pour le politique.

¹¹³ C’est celle que j’ai pu défendre par exemple dans M. Catusse, « Affaires, scandales et urnes de verre à Casablanca. Les ambiguïtés de la démocratie locale à l’ère de la *bonne gouvernance* », *Annuaire de l’Afrique du Nord 2000-2001*, CNRS éditions, 2002, pp. 279-306.

¹¹⁴ M. Bennani-Chraïbi, « Introduction », article cité, p. 32.

¹¹⁵ *Idem*, p. 53.

¹¹⁶ B. Manin, *op. cit.*, p. 305.